

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, ma deuxième pétition a trait au réseau canadien des télécommunications. Les pétitionnaires font remarquer que c'est une des grandes réalisations de notre pays et que ce système est essentiel pour l'unité canadienne et le développement économique.

Ils font remarquer également que 98 p. 100 des ménages canadiens ont le téléphone. Ils craignent que la déréglementation n'entraîne l'érosion des services qui cesseront d'être offerts à prix abordables comme cela s'est produit aux États-Unis. Ils demandent donc au Parlement de renverser la décision du CRTC qui a permis la concurrence en matière d'appels interurbains et exigent que le gouvernement du Canada s'engage fermement à exclure le système canadien de télécommunications du champ d'application de l'Accord de libre-échange nord-américain.

[Français]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais déposer une pétition provenant de Val-d'Or. Les pétitionnaires déclarent humblement que les films de violence à la télévision sont dangereux et par conséquent inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence. Ils déclarent que dans les cas d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et l'information sur les actes de violence, trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Madame la Présidente, par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

LA SOMALIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition que je présente est certifiée correcte quant à la forme et à son contenu.

• (1220)

[Traduction]

Les signataires de la pétition sont des Canadiens d'origine somalienne qui sont maintenant des résidents permanents au Canada et des citoyens canadiens. Ils deman-

Affaires courantes

dent au Parlement d'exhorter le gouvernement à accélérer le processus de réunification des familles en dépêchant davantage d'agents d'immigration en Éthiopie et au Kenya et en leur donnant pour instructions d'effectuer les vérifications requises mais sans insister sur les périodes d'attente, étant donné les épreuves et les souffrances inhabituelles.

L'application des critères de famille et de parent à charge en Somalie et dans les pays voisins, la Somalie étant en proie à la guerre civile et à une grave famine, laisse les parents dans le vide en Éthiopie et au Kenya, à vivre dans des conditions misérables, alors que le parrainage prend deux à trois ans, ce qui nuit à leur stabilité.

LE PROJET DE LOI C-268

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui souhaitent la désignation d'une journée des autochtones afin d'honorer les cultures autochtones et qui estiment que la meilleure date pour honorer ainsi les premières nations est le 21 juin. Ils demandent donc au Parlement d'adopter le projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations du Canada.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Hawkes (Calgary—Ouest): Madame la Présidente, je voudrais présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition qui vient de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et qui porte près de 9 000 signatures. Les pétitionnaires ont apposé leur signature pour honorer la mémoire de Ryan Garrioch et ils demandent à la Chambre d'apporter d'autres modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants à la lumière des faits récents.

LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition des habitants de Kamloops, Walhachin et Montrose, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires signalent à la Chambre que la création de la Fondation canadienne des relations raciales a été annoncée dans le cadre des mesures de réparation à l'égard des Canadiens d'origine japonaise. Cette fondation devait être dotée de 24 millions de dollars, dont la moitié proviendrait de la collectivité nipponne.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à envisager d'établir la Fondation canadienne des relations raciales pendant l'exercice financier en cours.